CHARNY ORÉE DE PUISAYE

Mairie de
CHARNY ORÉE DE PUISAYE

60 route de la Mothe
89120 CHARNY
☎ : 03.86.63.71.34 - 🖷 : 03.86.63.81.18
Courriel : ccop@ccop.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2016 À 20 HEURES

L'an deux mil seize, le vingt-trois du mois d'août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel COURTOIS, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mmes et MM. MOREAU Lionel, BOULLEY Nadine, CROS Christine, JUBLOT Éric, BOURGES Danny, CORCUFF Eloïna, TAVELIN Patrick, JAVON Fabienne, LECLERC Jean-Jacques, TAVELIN Elisabeth, TOURATIER Régis, LESINCE Lucile, LESINCE Dominique, MANTEZ Chantal, VUILLERMOZ Rose-Marie, GOIS Sylvie, DELAMOUR Jérôme, MENARD Elodie, Roger TAVELIN, VASSET Viviane, MALTHET Bernard, MARINGE Bruno, GAUDIN Thierry, PERREAU Michel, POIRIER Régis, PIEDECOCQ Bertrand, MASSON Roland, COURTOIS Michel, MOREAU Francis, LE DRUILLENNEC Gilbert, ROGNONE Jean-Pierre, DELANDRE Francis, VILLARDRY Daniel, CHAPUIS Hervé, BERNIER Claudine, BAUDENON NOIVILLE Annick, SERVAIS Frédéric, BEULLARD Michel, MOISSETTE Bernard.

Absents excusés : Mmes et MM. Noël ARDUIN (pouvoir à Jean-Jacques LECLERC), Jean-Pierre GERARDIN, Gaëlle JANNOT (pouvoir à Eric JUBLOT), Stéphanie ROIGNAU (pouvoir à Lucile LESINCE), ACKERMANN Vanessa (pouvoir à Dominique LESINCE), Christophe VAVON (pouvoir à Jérôme DELAMOUR), Claude COLLARD (pouvoir à Roland MASSON), Ghislain BAILLIET (pouvoir à Francis MOREAU) Martine MOREAU (pouvoir à Michel COURTOIS), Francis VERPY (pouvoir à Hervé CHAPUIS), Patricia CONTRAULT (pouvoir à Daniel VILLARDRY), Sophie LEBEGUE, Jean MAHON (pouvoir à Michel BEULLARD).

Absents : Mmes et MM. Bruno ACKERMANN, Max DAVEAU, Clara LAINELLE, Jean-Claude MOULIN, Jean-Pierre ROIGNAU, Nathalie SAULNIER, Florian BOURGEOIS, Sonia ZIMMERMANN, Michaël AGIN, Régis MOREAU, Marie-Odile CHATON, Noël FLET, Daniel ROY, Sylvain DUBOIS, Joël GODARD, Franck HORRY, Serge BUREAU, Marlène GONSARD, Alain VAVON, Jean-Pierre BOURGOIN, Samuel GRANDJEAN, Agnès BAILLIET.

M. Bernard MOISSETTE est élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 03 août 2016

Approbation du compte-rendu en date du 19 juillet 2016.

Mme Lucile LESINCE fait remarquer une erreur au niveau du nombre de voix sur certains points. Suite à une erreur de frappe, il fallait lire 54 voix pour, concernant la délibération relative à l'attribution des lots voirie, 54 voix pour, concernant la délibération relative à l'ouverture d'une ligne de crédit et 53 voix pour, concernant la délibération relative au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.
Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Délibération pour ester en justice pour la vente d'un chemin à la Mothe aux Aulnaies.
- Délibération pour la renégociation des contrats d'assurance.

M. le Maire fait part des décisions prises dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal.

- Décision n° 2016-2 : Signature d'un bail professionnel.

M. le Maire fait part de la résiliation du bail par les médecins suite au départ du Docteur GUILLEMIN. Un nouveau bail professionnel a été conclu avec le Docteur SCHALLER avec un découpage de la superficie du cabinet médical, le secrétariat et la salle d'attente représentant 53,34 M^2 pour un loyer mensuel de 154,34 €, plus les charges.

- **Décision n° 2016-1 :** Acceptation d'un don de l'USCC à la commune

M. le Maire informe du don d'un montant de 1 682,50 € par la section tennis de l'USCC en raison des travaux d'électricité effectués au terrain de tennis, financés par la commune. Le montant attribué par l'USCC représente le montant H.T. des travaux.

1 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de groupement en vue d'une co-maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la couverture des zones de développement économiques, zones touristiques ou équipements publics ayant un intérêt économique non couverts en téléphonie mobile dans le département de l'Yonne (appel à projets 1200 sites).

M. le Maire donne les informations nécessaires relatives à l'appel à projets pour la couverture en téléphonie mobile dans le département de l'Yonne. L'extension de la convention s'étend aux zones économiques et touristiques. Cinq projets ont été retenus dont le château de Guédelon, la zone d'activité du Frangey, le lac du Bourdon, le château de Maulne et le centre équestre de Chevillon. La communauté de communes du Tonnerrois a finalement rejoint le groupement qui comprend la commune de Charny Orée de Puisaye et la communauté de communes des Portes de Puisaye Forterre.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le groupement de commande en vue d'une co-maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la couverture des zones de développement économiques, zones touristiques ou équipements publics ayant un intérêt économique non couverts en téléphonie mobile (appel à projet 1 200 sites).

2 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la couverture des zones de développement économiques, zones touristiques ou équipements publics ayant un intérêt économique non couverts en téléphonie mobile dans le département de l'Yonne (appel à projets 1200 sites).

M. le Maire rappelle que la commune de Charny Orée de Puisaye et les EPCI du département de l'Yonne se sont engagés dans un projet d'implantation d'antennes pour la couverture en téléphonie mobile. Dans le cadre de cette co-maîtrise d'ouvrage, la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye sera désignée comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des membres du groupement :

- Commune nouvelle de Charny orée de Puisaye
- Communauté de communes Porte de Puisaye Forterrre
- Communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Commune Nouvelle Charny Orée de Puisaye et le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY).

3 – Délibération avenant convention maîtrise d'ouvrage avec le SDEY pour la téléphonie mobile.

M. le Maire fait part qu'une convention a été signée avec le SDEY dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Commune Nouvelle Charny Orée de Puisaye et le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY), afin de déléguer au syndicat mandataire le soin de faire réaliser ses ouvrages en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes

juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage. La Paierie Départementale sollicite un avenant à cette convention pour le remboursement des frais par le SDEY.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention de maîtrise d'ouvrage avec le SDEY.

4 - Délibération choix de l'architecte pour la construction de la cuisine centrale.

M. le Maire donne les informations sur le choix de l'architecte par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 août dernier. Dix cabinets d'architecte ont répondu dans les délais fixés et après analyse de l'ensemble de ces offres, la CAO a retenu la proposition du cabinet d'architecture Gilbert AUTRET sis 289, boulevard Duhamel du Monceau à OLIVET (45160), pour un montant d'honoraires de 9 % (108 000 € H.T.) applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux à 1 200 000 € H.T., qui a été considérée comme la meilleure offre. M. le Maire précise que cet architecte a déjà œuvré dans ce cadre qui doit répondre à des normes techniques très exigeantes.
Le Conseil Municipal (1 voix contre, 6 abstentions, 43 voix pour), adopte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention financière pour l'éclairage public à St- Denis-s/-Ouanne avec le SDEY.

M. le Maire présente le projet travaux de mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public sur la commune déléguée de St-Denis-s/-Ouanne, aux hameaux « les Moux », « les Galichets », « la Mazure », « les Bauchers ». La participation communale s'élevant à 10 418,72 € H.T.
Le Conseil Municipal (1 abstention, 49 voix pour) approuve les travaux proposés par le SDEY et autorise le Maire à signer la convention financière.

6 - Délibération acquisition de deux parcelles de terrain.

M. le Maire fait part au Conseil du projet d'acquisition de deux parcelles de terrain contigües cadastrées ZC 13 et 14 pour la construction de la cuisine centrale au prix de 6,20 €/M². Ces terrains étant situés en zone inondable, la surface constructible ne peut pas excéder 30 % de la superficie du terrain. C'est dans ce cadre que l'achat de deux terrains d'une superficie de 800 M² et de 4 790 M² apparaît indispensable. M. MALTHET suggère de faire une proposition d'achat avec condition suspensive au cas où le projet de la cuisine centrale serait abandonné. M. le Maire précise que ce programme ne peut être remis en cause. La maison de retraite est très intéressée par ce projet et il y a de plus en plus de personnes âgées. De même, un projet de résidence Séniors est en gestation dans le prolongement du site.
Le Conseil Municipal (1 abstention, 49 voix pour) approuve l'acquisition de deux parcelles de terrains cadastrées ZC 13 et 14.

7 - Délibération acquisition d'une partie de parcelle de terrain.

Toujours dans le cadre de la construction de la cuisine centrale M. le Maire propose également l'acquisition d'une partie de terrain cadastré ZC 15 jouxtant les deux parcelles à acquérir pour une superficie d'environ 800 M² au prix de 6,20 €/M², les frais de bornage étant à la charge de la commune.
Le Conseil Municipal (1 abstention, 49 voix pour) approuve l'acquisition d'une partie de ce terrain.

8 - Délibération pour ester en justice auprès de la cour administrative d'appel de Lyon.

M. le Maire rappelle que l'Etat, condamné à verser à la commune 81 000 € dans le cadre de la TASCOM, a fait appel auprès du Tribunal de Lyon. Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser le Maire pour représenter la commune auprès de ce tribunal afin d'être remboursé par l'assurance juridique.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice auprès de la cour administrative d'appel de Lyon contre l'Etat, désigne le Cabinet Landot et Associé, mandataire du groupement, en lien avec le cabinet Stratorial Finances, co-traitant pour défendre les intérêts de la commune nouvelle de CHARNY

OREE DE PUISAYE et autorise le Maire à signer l'offre de services du Cabinet Landot et Associé, mandataire pour l'expédition certifiée conforme.

9 - Délibération pour accepter le don d'un bien immobilier.

M. le Maire présente la proposition d'un don pour la commune, d'un bien immobilier situé à Charny. Cependant la maison est en fibrociment amianté et présente une pollution aux hydrocarbures. M. Eric JUBLOT précise qu'une source existe à cet endroit et que plusieurs alternatives peuvent être envisagées. Ce bien pourrait être revendu ou être démoli. La mare existante sur ce terrain pourrait être rebouchée afin de vendre en terrain à bâtir. Il est également possible de transformer ce terrain en square. M. Bernard MOISSETTE souhaite qu'un devis de démolition soit fait avant d'accepter le don.
Le Conseil Municipal (5 abstentions, 5 voix contre, 40 voix pour), accepte définitivement la donation d'un bien immobilier sis sur la commune déléguée de Charny au 33, route de Saint-Martin

10 – Délibération modificative budget principal.

M. le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Dépense d'investissement : 21/2111 - 400 000 €
- Dépense d'investissement : 23/2313 + 400 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2128 - 200 000 €
- Dépense d'investissement : 23/2313 + 200 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2128 - 120 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 120 000 €
- Dépense d'investissement : 21/21311 - 100 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 100 000 €
- Dépense d'investissement : 21/21318 - 600 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 600 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2135 - 500 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 500 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2138 - 400 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 400 000 €
- Dépense d'investissement : 21/21568 - 100 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 100 000 €
- Dépense d'investissement : 21/21731 - 500 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 500 000 €
- Dépense d'investissement : 21/21752 - 230 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 230 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2181 - 400 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 400 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2182 - 500 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 500 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2183 - 500 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 500 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2184 - 100 000 €
- Dépense d'investissement : 4581 + 100 000 €
- Recette d'investissement : 13/1323 - 330 000 €
- Recette d'investissement : 4582 + 330 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces crédits.

11 - Délibération création d'un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages d'ordures ménagères.

M. le Maire propose d'instituer une participation d'un montant de 150 € pour l'enlèvement des dépôts sauvages d'ordures ménagères effectué par les AGENTB. Cette participation permettrait de rembourser presque totalement les indemnités des AGENTB et responsabiliserait les contrevenants.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration d'une participation pour l'enlèvement des dépôts d'ordures ménagères.

12 - Délibération redevance d'occupation du domaine public France Télécom commune déléguée de Saint-Denis- Sur-Ouanne.

M. le Maire fait part que la commune de Saint-Denis-sur-Ouanne ne demandait pas la Redevance d'Occupation du Domaine Public auprès de France Télécom et propose de solliciter la RODP pour l'année 2015.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

13 - Délibération redevance d'occupation du domaine public Prunoy : camion Outiror.

M. le Maire propose également de solliciter auprès de la société Trucks Store représentant l'enseigne Outiror une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'occupation de la place Saint-Laurent à Prunoy. En effet, un camion de cette société stationne une fois par mois pour effectuer une vente au déballage. M. le Maire soumet une redevance d'un montant de 80 € par journée d'occupation. M. TAVELIN expose que dans ce cas, il faudrait faire payer tout le monde. M. Eric JUBLOT précise que le jour d'occupation doit être clairement défini pour effectuer le recouvrement.
Le Conseil Municipal (1 abstention, 1 voix contre, 48 voix pour), adopte la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 80 € par journée.

14 - Délibération remboursement caution logement communal 25, Grande Rue à Perreux.

M. le Maire expose que le locataire du logement communal sis 25, Grande Rue à Perreux est parti. L'état des lieux n'a pas fait paraître de dégradations et il y a donc lieu de rembourser la caution d'un montant de 416,02 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la caution d'un montant de 416,02 €.

15 - Délibération régularisation chauffage logement communal 25, Grande Rue à Perreux.

M. le Maire informe les Conseillers qu'en raison du départ du locataire du logement communal sis 25, Grande Rue à Perreux, l'état des charges du chauffage de ce logement fait apparaître un déficit de 531,28 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du locataire la régularisation du chauffage d'un montant de 531,28 €.

16 - Délibération indemnité de surveillance des élèves école de Grandchamp.

M. le Maire fait part au Conseil que la directrice du RPI de Grandchamp assurera la surveillance des élèves de l'école de Grandchamp à partir du 1er septembre. Le temps nécessaire pour assurer cette tâche est évalué à 1 h 30/jour sur 4 jours pour la surveillance de la cantine et de 35 mn/jour sur 5 jours pour la surveillance des enfants attendant le car. Cette surveillance est rémunérée sur la base d'une indemnité horaire de 10,37 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une indemnité de surveillance pour les élèves à la directrice du RPI de Grandchamp.

17 - Délibération pour ester en justice chemin de la Mothe aux Aulnaies.

M. le Maire expose que la propriétaire riveraine du chemin situé à la Mothe aux Aulnaies conteste devant le Tribunal Administratif, la vente de celui-ci. Afin de défendre les intérêts de la commune, il est nécessaire de faire appel à un avocat en affaire foncière.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice dans cette affaire.

18 - Délibération renégociation des contrats d'assurance pour la Commune.

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la renégociation des contrats d'assurance des communes déléguées. Le choix d'un négociateur genre Arima Consultant peut être envisagé pour la mise en concurrence des contrats d'assurance.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la renégociation des contrats d'assurance des communes déléguées.

Affaires diverses.

- Mme Danny BOURGES demande si les démarches ont été entreprises pour la recherche de médecins et demande également si toutes les subventions ont été versées aux associations. M. le Maire répond que de nombreuses démarches ont été effectuées notamment par le biais de cabinet comme Média-Santé qui a coûté 8 000 € et le cabinet Médical Research pour 15 000 €. A ce jour, deux médecins se sont manifestés mais rien n'est défini pour l'instant. Quant aux subventions, une partie seulement a été versée.

- Mme Fabienne JAVON demande quand les trottoirs de la route de Saint-Martin seront restaurés. M. le Maire répond que la procédure est beaucoup plus longue que prévue. M. TAVELIN propose que les trous soient au moins rebouchés.

- Mme Elisabeth TAVELIN souhaite connaître l'avancement des travaux de l'accueil de jour Alzheimer. M. le Maire indique qu'il reste encore la pose des fenêtres et espère que ce projet sera terminé avant la fin de l'année.

- M. le Maire expose qu'un arrêté de péril a été pris pour l'ancien hôtel-restaurant de Grandchamp ou une poutre est en train de tomber et que l'endroit est sécurisé.

- M. LECLERC demande ou en est le procès avec l'ancien camping. M. Eric JUBLOT explique que ce procès est toujours en court. Les gestionnaires demandent une indemnisation correspondant à la valeur non amortie des bâtiments, ce qui est beaucoup moins qu'au début.

- M. Patrick TAVELIN souhaite connaître l'avancement du projet du Cedec. M. le Maire informe qu'il reçoit Butagaz le 07 septembre prochain et que le gaz n'a pas encore été coupé.

- M. Bernard MALTHET souhaite avoir des informations concernant les regroupements scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

Michel COURTOIS

Commune Charny Orée de Puisaye (Yonne)

Le Secrétaire,

Bernard MOISSETTE